Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20191209-del22-091219-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 22	Conseil Municipal du Lundi 9 décembre 2019
Service des Sports	Domaine de compétence : 7.10 – Finances - Divers

Le Lundi neuf décembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 26/11/2019

Membres présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 11/12/2019

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame GHEZAL Martine, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Yvon BRIHIER , Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Francis,GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame VAMBRE Monique **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Philippe FAIT, Madame Charlotte PERRAULT à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur RAMET Christian à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur SAGNIER Stéphane à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame ROMANCANT Isabelle à Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) non excusé(s) :

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Délibération des tarifs pour les bateaux du port de plaisance pour l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Délibération des tarifs du port de plaisance en fonction de la longueur des bateaux et du temps passé sur le ponton du port.

Vu l'article R 612-2 du code des ports maritimes

Vu l'avis de la commission « marine » du 4 décembre 2019,

Considérant que le plaisancier voulant stationner dans le port de plaisance d'Etaples doit s'acquitter d'une redevance fixée en fonction de la taille du bateau et du temps passé sur les pontons du port d'Etaples/Mer

Considérant qu'il y a lieu de favoriser la venue de pêcheurs professionnels dans le port d'Etaples et donc de pratiquer un tarif préférentiel pour cette catégorie de marin

Considérant que nous prenons comme référence la longueur du bateau inscrite sur l'acte de francisation ou la carte de circulation du navire (carte grise du bateau)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés dans le tableau ci-dessous.

PORT D'ETAPLES-SUR-MER- TARIFS 2020

2020	JOUR	SEMAINE	QUINZAINE	MOIS	ANNEE
Bord de talus	9,11 €	61,08 €	105,08 €	182,21 €	**412,05 €**
Bord de talus + de 5m	9,11 €	61,08 €	105,08 €	182,21 €	**457,60 €**
Moins de 5 m	12,32 €	74,02 €	128,27 €	236,05 €	**735,06 €**
De 5 à 6 m	14,80 €	84,38 €	146,81 €	268,14 €	**856,19 €**
De 6 à 7 m	15,84 €	89,76 €	157,37 €	283,88 €	**900,71 €**
De 7 à 8 m	15,84 €	93,18 €	160,47 €	295,06 €	**953,51 €**
De 8 à 9 m	20,08 €	121,65 €	209,13 €	383,06 €	**1 219,58 €**
De 9 à 10m	21,22 €	127,34 €	219,48 €	401,70 €	**1 298,27 €**
De 10 à 11m	22,47 €	135,11 €	231,91 €	423,44 €	**1 401,80 €**
De 11 à 12m	23,50 €	138,73 €	239,15 €	440,00 €	**1 444,24 €**
12m et +	24,64 €	147,01 €	253,65 €	460,71 €	**1 530,17 €**

Pour les multicoques, un coefficient de 1,5 sera appliqué aux tarifs en vigueur.
Du 1er novembre au 1er Mars: tarif hiver=tarif * 0,5
Inscrit maritime et adhérent à une coopérative maritime : tarif annuel*0.5

TARIFS DE L'AIRE DE CARENAGE	2020
Supplément Dimanche et jours fériés	22,44 €
Mise à l'eau	51,00 €
Mise à terre	51,00 €
Mise en place sous portique	25,50 €
Emplacement pour remorque	1,02 €
Gratuité du stationnement du bateau pour les plaisanciers du port d'Etaples : *15 jours du 1er avril au 31 octobre* *30 jours du 1er novembre au 31 mars*	1,84 €
Location des bers (La paire)	0,46 €
TARIFS DE L'AIRE D'HIVERNAGE	2020
Gratuité du stationnement du bateau pour les plaisanciers du port d'Etaples : *15 jours du 1er avril au 31 octobre* *30 jours du 1er novembre au 31 mars*	1,00€

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 11 décembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

11 DEC. 2019

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.